

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 110/06

EUR 49/007/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ARRESTATIONS ARBITRAIRES

BIÉLORUSSIE

- Alexandre Boukhvostov (h)**
- Zmitser Dachkevitch (h)**
- Sergueï Kaliakine (h)**
- Alexandre Milinkevitch (h)**
- Vintsouk Viatchorka (h)**

Londres, le 3 mai 2006

Les cinq chefs de file de l'opposition biélorusse nommés ci-dessus, parmi lesquels figure le principal candidat de l'opposition à l'élection présidentielle, ont été interpellés le 26 avril après avoir participé à une marche pacifique organisée pour commémorer le vingtième anniversaire de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Ces arrestations s'inscrivent dans une stratégie gouvernementale visant à empêcher toute activité de l'opposition politique en Biélorussie.

Amnesty International estime que ces hommes ont été arrêtés uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits fondamentaux à la liberté de réunion, d'association et d'expression, qui sont garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel la Biélorussie est partie.

L'organisation considère qu'en harcelant et en arrêtant sans cesse des figures de l'opposition et des acteurs de la société civile, les autorités tentent délibérément d'intimider la population et de la dissuader d'exercer ses droits fondamentaux. Les activités et les débats publics et libres sont ainsi constamment réprimés, ce qui inquiète la communauté internationale. Le rapporteur spécial des Nations unies chargé d'examiner la situation des droits humains en Biélorussie et la commissaire européenne aux Relations extérieures ont demandé la libération immédiate de ces cinq hommes.

La manifestation du 26 avril s'est déroulée dans le centre de la capitale, Minsk. Vintsouk Viatchorka, dirigeant du *Beloruski Narodni Front* (BNF, Front populaire biélorusse), a été appréhendé dès la fin de cette marche. Alexandre Milinkevitch, principal candidat de l'opposition à la présidentielle, Sergueï Kaliakine, secrétaire général du Parti communiste, Alexandre Boukhvostov, président du Parti biélorusse du travail, et Zmitser Dachkevitch, dirigeant du *Molodoï Front* (Front des jeunes), ont tous été arrêtés le lendemain matin.

Ces cinq hommes sont maintenus dans le centre de détention d'Okrestina, à Minsk. Selon un détenu qui a été libéré récemment, après avoir passé dix jours dans ce centre pour avoir participé aux manifestations qui ont suivi l'élection présidentielle, les personnes qui y sont emprisonnées ne reçoivent que deux repas par jour, composés de thé froid et d'une bouillie à base d'orge ou de blé noir. Elles ne sont autorisées à prendre une douche qu'une fois tous les cinq jours. Un système de ventilation y est utilisé, mais l'air ne provient que du couloir et la plupart des détenus fument, ce qui rend la respiration difficile. Enfin, il n'existe pas de cour où ils peuvent faire de l'exercice et ils n'ont aucune occasion de quitter leur cellule pour se livrer à d'autres activités.

Le 27 avril, ces cinq hommes ont été jugés et reconnus coupables, en vertu de l'article 167 du code administratif, d'« *organisation d'une réunion non autorisée* ». Les manifestants avaient obtenu l'autorisation de défiler jusqu'à la place Bangalore, où plusieurs discours devaient être prononcés. Cependant, il semblerait qu'Alexandre Milinkevitch se soit adressé à la foule avant que la marche ne démarre. Alexandre Milinkevitch, Vintsouk Viatchorka et Alexandre Boukhvostov ont été condamnés à quinze jours d'emprisonnement, et Zmitser Dachkevitch et Sergueï Kaliakine à quatorze jours. À la suite du jugement, Alexandre Milinkevitch a déclaré : « *Il s'agit d'un acte politique, cette condamnation est politique.* » Amnesty International considère que ces cinq hommes sont tous des prisonniers d'opinion.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 19 mars, le président Alexandre Loukachenko a été réélu pour cinq ans, avec une majorité de plus de 82 p. cent des voix, selon les données officielles. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui a surveillé cette élection, a déclaré qu'elle était entachée d'irrégularités et que ses résultats n'étaient pas fiables. Elle a prié les autorités biélorusses de respecter les droits de leurs opposants. L'opposition affirme que l'élection était truquée et immédiatement après celle-ci, elle a appelé la population à manifester pour réclamer l'organisation d'un nouveau scrutin. Le 25 mars, un village de tentes dressées par des manifestants dans le centre de Minsk a été démoli par des membres de la police antiémeutes et environ 500 personnes se sont vu infliger des peines d'emprisonnement administratives de dix à quinze jours pour avoir participé aux manifestations.

Le défilé de commémoration de la catastrophe de Tchernobyl, qui a lieu chaque année, est habituellement un point de ralliement pour les militants de l'opposition. Au cours des années passées, de nombreux manifestants ont été brutalisés et arrêtés.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en biélorusse, en russe ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment aux autorités de libérer ces cinq hommes (veuillez indiquer leur nom) sans délai et sans condition, car ils sont détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté de réunion, d'association et d'expression à l'occasion de la commémoration de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl ;
- rappelez aux autorités que la Biélorussie est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont l'article 19 garantit le droit à la liberté d'expression ;
- exhortez les autorités biélorusses à mettre un terme au harcèlement dont sont victimes les figures de l'opposition et les militants de la société civile, ainsi qu'à autoriser les débats et les activités démocratiques en Biélorussie.

APPELS À :

Président de la République, Alexandre Loukachenko :

Alyaksandr G. LUKASHENKA
ul. Karla Marxa 38
220016 g. Minsk
Biélorussie

Fax : +375 172 26 06 10 / +375 172 22 38 72

Courriers électroniques : infogrp@president.gov.by ou via le site Internet du président :

<http://www.president.gov.by/eng/president/mail.shtml>

Formule d'appel : *Dear President Lukashenka*, / Monsieur le Président de la République,

Procureur général :

Piotr MIKLASHEVICH
ul. Internatsionalnaia, 22
220050 g. Minsk
Biélorussie

Fax : +375 172 26 41 66

Formule d'appel : *Dear Procurator General*, / Monsieur le Procureur général,

Ministre des Affaires intérieures :

Vladimir V. NAUMOV
ul. Gorodskoi Val, 4
220615 Minsk
Biélorussie

Fax : +375 172 26 12 47

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Biélorussie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 MAI 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*